

Bureau du 11 juin 2001

Décision n° 2001-0014

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle située 875, avenue Victor Hugo et appartenant à la SCI Le Patio**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine procède à l'acquisition d'une bande de terrain nu de 175 mètres carrés dépendant d'un immeuble situé 875, avenue Victor Hugo à Rillieux la Pape et appartenant à la SCI Le Patio.

Ce terrain est destiné à l'aménagement du débouché de la voie nouvelle du lotissement Loup Pendu sur l'avenue Victor Hugo.

Aux termes du projet d'acte qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-286-87Z0029 délivré le 12 août 1987 ;

Vu le projet d'acte ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

Vu le permis de construire n° 69-286-87Z0029 délivré le 12 août 1987 ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense de 3 000 F, à engager pour cette opération et correspondant aux frais d'actes notariés, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,